

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

**DATE DE
CONVOCAION**
22/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à vingt heures.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÜZERE

DATE D’AFFICHAGE
22/11/2022

Étaient présents : M. Mme LAGAÜZERE Gilles – RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique – MILANESE Antoine – FABRE Sylvianne - COUZIGOU Laurent - BELLOC Brigitte - DILMAN Patrick - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BAGES-LIMOGES Carine - JADAS Christian - DE MARCHI Céline - Pierre VALADE - Thierry DUBERNET - ALLARD Aurélie - MACHEFE Thomas - MOHAND O'AMAR Abdelbaki – DALL ANESE Lisa.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS : 23**

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme SICARD Christine – BROUILLON Monique – RESSES Lisa – TILLOS Marie-Hélène.

EN EXERCICE : 23

Absents : M. Mme

**PRESENTS : 19
PROCURATIONS : 4
VOTANTS : 23**

Procurations : Madame SICARD Christine à Monsieur MILANÈSE Antoine
Madame BROUILLON Monique à Monsieur MOHAND O'AMAR Abdelbaki
Madame RESSES Lisa à Madame DALL ANESE Lisa
Madame TILLOS Marie-Hélène à Monsieur Thierry CAMBE

Pour : 23
Contre :
Abstentions :

Mme CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance

**N°083/2022
OBJET DE LA
DELIBERATION :**

CONVENTION MISE A DISPOSITION SALLE DES SPORTS POUR CLUB BASKET LEVIGNAC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par le Club de Basket de LEVIGNAC, représenté par son président Monsieur NOAILLE Patrick pour la mise à disposition de la salle Omnisport, pour assurer les entrainements suite à des travaux de rénovation de leur salle de Duras.

La possibilité d'utilisation de la salle est souhaitée pour les vendredis de 20 h 30 à 22 h 30, pour la période du 01 novembre 2022 au 28 février 2023, sous-entendu que la Commune conserve la possibilité d'utiliser cette salle pour des besoins prioritaires.

Une participation de 200 € est demandée à l'association pour le coût, relatif aux fluides.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE,

-D'accepter le projet de convention entre la commune et le Club de Basket de Lévigac pour une durée de quatre mois, à compter **du 01 novembre 2022.**

AR Prefecture

047-214702334-20221129-083_2022-DE
Reçu le 29/11/2022

- **D'accepter** la mise à disposition de la salle omnisports les vendredis de 20 h 30 à 22h30, pour la période du 01 novembre 2022 au 28 février 2023, sous-entendu que la Commune conserve la possibilité d'utiliser cette salle pour des besoins prioritaires.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec le Club de Basket de Lévigac dans ces termes.

Le Maire :

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour (29/11/2022) au siège de la collectivité ; informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication (29/11/2022) et de sa réception par le représentant de l'état.

Fait à Sainte-Bazeille

Le 29 novembre 2022

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Gilles LAGAÜZERE

